Arrêté relatif à la recevabilité des candidatures pour les élections des représentants du personnel du comité social d'administration (CSA) de Toulouse INP Scrutin du 3 au 10 décembre 2026

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 951-1-1 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Toulouse INP n°2022-22 du 15 mars 2022 portant création du comité social d'administration (CSA) de Toulouse INP et de sa formation spécialisée ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2026 portant mise en place et composition d'un comité de suivi des élections professionnelles ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2026 fixant les effectifs et les parts respectives de femmes et d'hommes pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration de Toulouse INP ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2026 portant création du comité social d'administration (CSA) de Toulouse INP et de sa formation spécialisée ;

Vu la décision cadre du 29 mai 2026 portant organisation de scrutins électroniques à Toulouse INP ;

Vu la décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 1er juin 2026 relative à l'organisation des élections des représentants du personnel du comité social d'administration (CSA) de Toulouse INP - Scrutin du 3 au 10 décembre 2026 ;

Vu l'avis du comité de suivi des élections professionnelles consulté le 5 mai 2026 et le 23 octobre 2026,

DÉCIDE

Article 1 : Objet

Les élections programmées du 3 au 10 décembre 2026 par décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 1er juin 2026 susvisée se dérouleront du jeudi 3 décembre 2026 – 8h00, en continu jusqu'au jeudi 10 décembre 2026 – 17h00.

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.
L'ordre de présentation des listes est conforme au tirage au sort effectué lors de la réunion du comité de suivi du 23 octobre 2026.

TOULOUSE INP • 6 allée Emile Monso - BP 34038 - 31029 Toulouse Cedex 4, France • +33 (0)5 34 32 30 00 • www.toulouse-inp.fr

Article 2 : Comité social d'administration

Liste présentée par	Nom des candidats
CFDT EFRP-ITRFBIO	M. GENTILS Guillaume
	Mme BUTHOD CUAM Virginie
	M. GUIVARCH Ronan
	Mme BENASSIS DRIVET Anne
	M. COLLETER Mathieu
	Mme IDKOWIAK Anne
	M. MIOSSEC Kevin
	Mme MARCHAND Viviane
	M. KALI Daniel
	M. FABRE Jean-François
	Mme NGUYEN Thi Dieu Phuong
	M. TOUCHALEAUME François
	M. MALARD Benoît
	Mme NOWICKI NIEMOJOWSKI Nathalie
	Mme YAHI Nesrine
	M. FLOQUET Pascal
CGT FERC Sup Toulouse INP	M. FREULON Alexandre
	M. LIOT PETIT Olivier
	Mme ELISSALDE Laurence
	M. MAURIN Raphaël
	M. VIDAL Gilles
	Mme DELEFORGE Dominique
	Mme TENDERO Claire
	Mme THIEBAUD Sara
	Mme HUEZ Julitte
	M. TAURINES Christian
	M. RIBOUL David
	Mme LEBRETON Corinne
	Mme ALBAGNAC Julie
	M. DURU Paul
	M. FAURE-BRAC Marius
	Mme KANDIL Narjes

Liste présentée par	Nom des candidats
UNSA Éducation	Mme ALIGNAN Marion
	M. ELYAKIME Pierre
	M. PUGLIARA Alessandro
	Mme PERLES PICOTTO Céline
	M. GUIBERTEAU Johnny
	M. NICOLAS Charles
	M. BOURRET Bruno
	M. BALET Fabien
	M. EXPOSITO Yannick
	Mme DEFRETIN Karine
	Mme MANZATO-FRAGO Marie-Hélène
	Mme DUBREUIL Brigitte
	Mme BOUTIC Muriel
	Mme REY ROUCH Christine

Article 3 : Exécution

Le Directeur Général des Services de Toulouse INP est chargé de l'exécution de la présente décision.

Toulouse, le 23 octobre 2026

Pour la Présidente de Toulouse INP
Et par délégation le Directeur Général des Services

Olivier GLÉNAT